

## PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA FORMATION

### « Etre référent PH au sein d'un organisme de formation »

#### ELEMENTS DU CONTEXTE

##### Egalité d'accès à la formation / Egalité des chances

Le code du travail précise que « les personnes handicapées (...) ont accès à l'ensemble des dispositifs de formation (...) dans le respect du principe d'égalité de traitement, en prenant les mesures appropriées. Elles bénéficient, le cas échéant, d'actions spécifiques de formation ayant pour objet de permettre leur insertion ou leur réinsertion professionnelle ainsi que leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle et de contribuer au développement économique et culturel et à la promotion sociale. »

☛ L'accès à la formation professionnelle des travailleurs handicapés fait partie des critères d'accueil mentionné dans le cadre de toute démarche qualité. En effet, l'organisme de formation doit veiller à disposer de moyens (matériels et humains) adaptés à la formation et au public.

De plus, dans le cadre du PRITH 2013 (plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés), les partenaires souhaitent développer l'accès à la formation professionnelle en milieu ordinaire des personnes handicapées demandeurs d'emploi.

Pour réaliser cet objectif, il s'agit d'intégrer, en interne aux organismes de formation, des « référents PH », reconnus et formés chargés :

- d'optimiser l'accueil de la personne handicapée au sein de l'organisme,
- d'organiser et de suivre la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale et professionnelle de la personne pendant la période de formation,
- de s'appuyer sur le réseau partenarial pour faciliter cette mise en œuvre et assurer les conditions de poursuite du parcours d'insertion de la personne handicapée à la sortie de l'étape formation.

#### OBJECTIF GENERAL :

- ✓ Permettre aux référents de s'approprier l'environnement de l'accompagnement de la personne handicapée pour intégrer le plus rapidement possible leur mission
- ✓ Donner aux référents les outils d'accompagnement des personnes handicapées pour qu'ils exercent au mieux leur mission
- ✓ Permettre aux référents d'articuler au mieux leur travail avec celui du réseau et notamment des prescripteurs (CAP Emploi)



<p><b>DUREE :</b> 3 jours</p> <p><b>HORAIRE :</b> De 0 8h 30 à 16 h 30</p> <p><b>DATE :</b> <b>2 sessions</b></p> <p>➤ Du 18 au 20 septembre 2013 ➤ Du 23 au 25 septembre 2013</p>	<p><b>PROGRAMME :</b></p> <p><u>Première journée : Ce qu'il faut savoir sur le contexte du handicap.</u> Objectifs : ✓ Identifier les exigences liées à la Loi du 11/02/2005 ✓ Appréhender la compensation du handicap en insertion professionnelle</p> <p><u>Deuxième journée : Rencontres avec les acteurs du handicap</u> Objectifs : ✓ Identifier les différentes situations de handicap ✓ Avoir une vision partagée des différents types de handicaps ✓ Optimiser le recours aux interventions d'acteurs spécifiques au handicap</p> <p><u>Troisième journée : Accueil et accompagnement de personne en situation de handicap : La posture du Référent PH et ses outils</u> Objectifs ✓ Se positionner en qualité de Référent Personne Handicapée au sein des OF ✓ Se doter d'outil d'accueil et d'approche des situations de handicap</p> <p>A l'issue de la formation, le cabinet formalisera les outils sous forme d'un livret du référent Personne handicapée disponible sur le site de b2c projet (<a href="http://www.b2c-fr.com">www.b2c-fr.com</a>).</p>
<p><b>INTERVENANT :</b> Formateur de b2C projet</p>	<p><b>PUBLIC :</b></p> <p>Responsables pédagogiques, conseillers formation, formateurs ou toutes personnes ayant la responsabilité de l'accueil, du suivi et de l'accompagnement de personnes handicapées au sein d'un organisme de formation.</p>
<p><b>CONTACT</b> <b>Valérie PADRA</b> <a href="mailto:valerie.padra@agefma.fr">valerie.padra@agefma.fr</a></p>	<p><b>AGEFMA – Pôle Ingénierie CARIF</b> Téléphone : 05 96 71 11 02 Fax : 05 96 73 57 08 Site Internet : <a href="http://www.agefma.fr">www.agefma.fr</a></p>